

Centre international d'art et du paysage
Île de Vassivière
F-87120 Beaumont-du-Lac
Tel : +33 (0)5 55 69 27
www.ciapiledevassiviere.com

Maison Parc
7 route d'Aubusson
19290 Millevaches
Tel : +33 (0)5 55 96 97 31
www.pnr-millevaches.fr

Résidence art et ciel nocturne



Nicolas Faulle, voie lactée à Saint-Georges-Nigremont, 2018.

**Le Château – Résidences de recherche et de création,
Centre international d'art et du paysage de l'île de Vassivière (87)**

en partenariat avec

**le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion (SMAG)
du Parc naturel régional (PNR) de Millevaches en Limousin**

Deux sessions de résidences :

**Première résidence du 19 juillet au 20 septembre 2021
Seconde résidence du 6 décembre 2021 au 14 février 2022**

Date limite pour candidater : vendredi 23 avril 2021, minuit

Le Centre international d'art et du paysage sur l'Île de Vassivière et le **Parc naturel régional de Millevaches en Limousin** lancent ensemble un appel à candidature pour un travail de création, de recherche et de production visant à interroger les problématiques actuelles liées à la qualité du ciel nocturne et à sa préservation.

Cette résidence s'inscrit dans le cadre de la candidature du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé(RICE).

La résidence est ouverte à deux créateurs/créatrices postulant séparément ou en duo dans les pratiques artistiques suivantes : arts plastiques, écriture, vidéo, son, image...

Des rencontres publiques seront prévues pendant les deux sessions de résidence.

Cette résidence fera l'objet d'un temps de travail et de rencontre avec les élus et les agents du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. Des temps d'ouverture au public et une restitution finale permettront également de partager ce projet avec le plus grand nombre. Cette restitution aura lieu lors d'une rencontre sur le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

Le Centre international d'art et du paysage de Vassivière

Le Centre d'art, structure culturelle située sur l'Île de Vassivière au cœur du Parc naturel régional de Millevaches a inauguré fin 2012 un programme de résidences artistiques sur l'île, dans le Château, propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine réhabilitée par les architectes Berger&Berger et BuildingBuilding. Ce programme reçoit le financement de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Ministère de la Culture – Drac Nouvelle-Aquitaine. Le Château – Résidences de recherche et de création, programme géré par le Centre d'art de manière complémentaire aux expositions et aux commandes du Bois de sculptures, a été créé pour favoriser la réflexion et la recherche, en amont du temps de production, pour des projets de création s'inspirant d'un paysage rural paradoxal, à la fois préservé et marqué par des usages industriels, en périphérie des centres urbains.



Le bâtiment d'expositions du Centre international d'art et du paysage, Île de Vassivière. © Centre international d'art et du paysage

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Situé sur les contreforts du massif central, au cœur de la Montagne Limousine, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin couvre un territoire de 124 communes s'étendant sur les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne soit plus de 335 000 hectares. Il a rejoint en 2004 les Parcs naturels régionaux de France, œuvrant pour la préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines. Le Parc est géré par une collectivité : le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches en Limousin.

Le classement d'un territoire en PNR est le point de départ d'une volonté commune de protéger les paysages, les patrimoines naturels et culturels, de contribuer à l'aménagement du territoire, à son développement économique et social, mais aussi culturel. C'est également un engagement d'accueil, d'éducation et d'information des publics, et de développement d'actions expérimentales, exemplaires ou de recherche.

Ces missions dont le Parc est investi sont exposées dans une Charte qui précise les orientations à poursuivre sur 15 ans par ses signataires : Région, Départements, communautés de communes et communes qui composent ce territoire d'exception. La seconde Charte du Parc a été signée en 2018.

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est à la fois :

- Un territoire rural, ouvert et habité, à l'équilibre fragile, reconnu pour sa qualité exceptionnelle, où protection de la nature et développement des activités humaines doivent être reliés ;
- Un organisme investi de missions : protection et gestion du patrimoine naturel et culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, accueil, éducation, information, expérimentation.

Plus d'informations sur : <https://www.pnr-millevaches.fr>



Vue de la Maison du Parc à Millevaches

Cahier des charges

La résidence d'artistes est intégrée **dans le projet Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE)** :

Dans le cadre de son Plan Climat Énergie et de son programme Territoire à Énergie POSitive, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'est engagé à porter un projet territorial autour de la préservation du ciel étoilé. La qualité exceptionnelle du ciel sur le territoire de Millevaches en Limousin a invité le PNR de Millevaches à se lancer dans une démarche de labellisation en Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) auprès de l'International Dark-sky Association.

Le projet global de candidature du Parc à la RICE comportera différents volets : énergie, biodiversité, éducation-tourisme et se démarquera d'autres territoires (plus accès sur l'astronomie) par un **volet culturel** ancré sur le territoire. Aussi, pour s'inscrire dans la durée, il est proposé de démarrer en 2021 avec un volet culturel en 4 points :

- Les savoir-faire / la tapisserie d'Aubusson
- La langue et la culture du pays / les veillées occitanes
- Le lien / le « Billet RICE »
- L'art contemporain et la création / la résidence d'artiste (objet du présent appel à candidature)

Le territoire du PNR a pour particularité son dynamisme autour de l'art contemporain avec notamment la présence de plusieurs lieux dédiés dont le Centre international d'art et du paysage de Vassivière. Le PNR et le Centre d'art ont par ailleurs déjà collaboré pour la réalisation d'aire de Bivouac.

Dans le cadre du volet culturel, il s'agit d'organiser une résidence d'artistes invité.e.s à questionner la place du ciel dans nos paysages nocturnes, à révéler aux publics des potentiels, à écrire une pensée, un récit de leur expérience. **Il sera demandé aux artistes de produire une ou plusieurs œuvres qui auront vocation à être diffusées sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin.**

Conditions d'accueil en résidence

Logement :

Chaque résident.e est accueilli dans un logement équipé dans le Château de l'île de Vassivière. Il y a trois logements différents avec lits doubles, dont l'un peut accueillir une famille. Chaque logement comprend une cuisine équipée et une salle de bain/toilettes. Draps, linge de bain et vaisselle sont fournis. Les logements sont chauffés par géothermie. Un espace buanderie commun aux résidents permet de faire des lessives sur place.



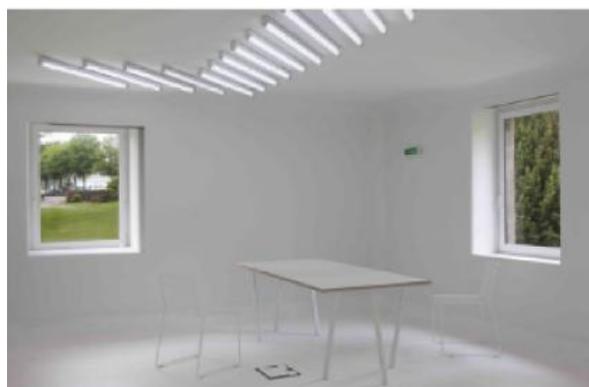
Appartement : 67,9 m²



Studios 1 et 2 : 30 m² et 28,2 m²

Espaces de travail :

Les résident.e.s se partagent des espaces de travail répartis de manière ouverte sur 192 m² et sur plusieurs niveaux dans le Château, chauffés et équipés internet et téléphone. Pensé par les architectes comme un lieu de recherche et d'inspiration plutôt que comme un atelier de pratique, l'espace de travail n'est pas équipé de matériel audiovisuel ni d'outils techniques. Dans la mesure de son temps disponible, la régisseuse du Centre d'art pourra apporter une aide technique aux résident.es.



Espaces de travail au Château © Thomas Raynaud

Accès :

Les candidat.e.s ne devront pas craindre l'isolement.

- Gare la plus proche (13 km): Eymoutiers-Vassivière // Aéroport : Limoges (70 km).
- L'île de Vassivière (70 ha) est située sur un lac artificiel de 1000 ha, à 700 m d'altitude sur le Plateau de Millevaches en Limousin, au confluent des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse, sur la commune de Beaumont-du-Lac, à 60 km de Limoges.

Déplacements :

En complément, le Centre d'art défraiera les **frais de voyage aller-retour** pour les deux sessions de résidence pour chacun des artistes depuis son lieu de vie jusqu'à l'île de Vassivière **dans la limite de 300€ net maximum** par déplacement; soit 600€ net maximum par artiste pour les deux sessions de résidence.

Au moins l'un.e des résident.e.s devra posséder un permis de conduire. Le Centre d'art leur mettra à disposition **un véhicule à partager** avec l'équipe du Centre d'art, ainsi qu'un forfait d'un plein de carburant par personne et par mois.

Le SMAG du PNR de Millevaches en Limousin met à disposition des résident.e.s **une somme forfaitaire de 1 600€** (soit 400€ par temps de résidence par artistes ou duo) pour les déplacements sur le territoire du fait de son territoire étendu sur 3 départements et 124 communes.

Accompagnement des résident.e.s :

Le Centre d'art de Vassivière et le PNR de Millevaches en Limousin faciliteront les recherches et rencontres des résident.e.s sur le territoire. Ils les accompagneront par un soutien intellectuel et logistique, à travers les compétences de leurs équipes et le matériel dont les structures disposent.

Allocation de résidences :

Chaque artiste recevra une allocation de résidence **de 1 400€ brut par session de résidence**. L'artiste devra fournir une attestation dispense de précompte délivrée par URSAFF-AUTEURS. A défaut les cotisations seront précomptées et déduites du montant brut de l'allocation de résidence.

Production :

Pour la production les artistes postulants seuls recevront **2 000€ net** chacun, les artistes postulant en duo recevront 4 000€ net en tout.

Les artistes garderont la propriété intellectuelle de ou des œuvres, l'usage de ou des œuvres sera propriété du SMAG du PNR de Millevaches en Limousin.

Pour postuler à la résidence

Conditions d'éligibilité :

Le programme de résidence est ouvert aux artistes issu.e.s des arts plastiques, écriture, vidéo, sons, images... en individuel ou en duo, de nationalité française ou étrangère, sans limite d'âge mais ayant terminé leur formation et justifiant d'un régime fiscal. Les résident.e.s doivent pouvoir parler et comprendre le français.

Dossiers de candidature :

Date limite d'envoi des candidatures : vendredi 23 avril 2021, minuit

Les candidatures (en français) sont à adresser uniquement par mail à l'adresse :

residences.cielnocturne@gmail.com

Les dossiers devront comporter seulement 3 pièces jointes en format pdf (poids maximum de l'ensemble : 5 Mo) :

- Pour chaque artiste : 1 dossier illustré représentatif et succinct de son travail général en pdf ;
- Pour chaque artiste : biographie (CV) en pdf listant diplômes, expositions, publications, résidences, bourses, etc, comprenant les coordonnées complètes de chaque candidat.e (adresse, mail, téléphone), date et lieu de naissance, lieu de vie actuel et statut de travail (numéro de Siret), numéro de sécurité sociale ;
- Pour l'artiste ou le duo : 1 page de motivation ou d'intention (texte et/ou visuels sur 1 page A4 maximum), en pdf.

Les envois par courrier ou dépôts sur place au Centre d'art de DVD ou CD ne seront acceptés que dans le cas de créateur.ice.s utilisant l'image en mouvement (vidéo, film, diaporamas...) ou le son.

Processus de sélection :

L'artiste ou le duo d'artistes seront choisis sur la base de la pertinence artistique de leur démarche.

Suite à une phase de présélection à compter du **lundi 26 avril**, entre 6 et 10 finalistes seront prévenu.e.s **entre le vendredi 7 et le lundi 10 mai** par mail et invité.e.s à présenter par téléphone leur motivation à un jury qui se tiendra le **mardi 18 mai** pour une arrivée en résidence possible à partir du **lundi 19 juillet 2021**.

Le jury sera composé de représentant.e.s du Centre d'art, du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, des partenaires financiers, Drac Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine et de professionnel.l.es extérieur.e.s.

Suite au jury, les artistes et/ou le duo retenus seront prévenu.e.s au plus tard le mercredi 19 mai.

Les autres candidat.e.s seront prévenu.e.s par email après la date du jury.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous rendre sur le site :

<http://www.ciapiledévassivière.com>

ou contacter Lucie You, coordinatrice des résidences au Centre d'art de Vassivière, au 05 55 69 27 27 residences@ciapiledévassivière.com

Le programme de résidences du Centre international d'art et du paysage reçoit le financement de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Ministère de la Culture – Drac Nouvelle-Aquitaine. Au titre de ses résidences le Centre d'art est membre du réseau national Arts en résidence, <http://www.artsenresidence.fr>

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est accompagné financièrement par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Leader Pays Monts&Barrages

